

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 FEVRIER 2019 – 20h00

Salle de la Vaquelotte

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice	35
Nombre de conseillers présents	20
Nombre de votants	26
Date de la convocation	29 janvier 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le six du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni Salle de la Vaquelotte, à Vicq sur Mer, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire.**

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire),

Brigitte ALIX, Antoine AMBROIS, Claude AUGÉARD, Annie BACON, Angéline BERTOT, Laurent BLED, Fabrice CORNICARD, Eric DELAUNEY, Francis DISS, Isabelle GABRIEL, Cécile JEANNE, Jean-Noël LARONCHE, Jean-Louis MATELOT, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Michel NICOLAÏ, Michel PONTUS, Bernard POTTIER, Nadine POUHIER, Daniel SAUVEY

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Germain ALIX (pouvoir à Brigitte ALIX), Marc COCHETEUX (pouvoir à Bernard POTTIER), Patrick GAUTIER (pouvoir à Annie BACON), Pierre JOUNOT (pouvoir à Antoine AMBROIS), Johanna RENET (pouvoir à Richard LETERRIER), Arlette VALOGNES (pouvoir à Isabelle GABRIEL)

ABSENTS EXCUSES : Annie LECONTE

ABSENTS : Nicolas da GRAÇA, Laurent FOUQUET, Alfred GIMENEZ, Bertrand LECONTE, Dominique LEGOUPIL, Laurent POUHIER, Maurice POUTAS, Jean-Pierre ROMANET

Madame Angéline BERTOT est nommée secrétaire de séance.

Avant de commencer le conseil, M. le Maire informe le conseil municipal d'un rajout à l'ordre du jour :

- Décisions prises dans le cadre de sa délégation : don de 380€ de la part de l'association « L'Univers des Doudous » et don de 150€ de la part de l'association « D'un Rivage à l'autre ».

Le compte-rendu du 5 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1/ Création d'un poste d'adjoint administratif territorial dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Parcours Emploi Compétences

Dans le cadre de la circulaire N° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi, je vous propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} mars 2019.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat unique d'insertion – parcours emploi compétences est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à 25 voix pour et 1 voix contre :

- DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif territorial dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – parcours emploi compétences ».

- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois (6 mois minimum) renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- PRECISE que la durée du travail est fixée à 21 heures par semaine (20 heures minimum).

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

2/ Création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Dans le cadre de l'arrêté du 2 mars 2018 fixant le montant des aides de l'Etat pour le CUI CAE 7h, je vous propose de créer un emploi de contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} avril 2019.

Ce contrat est un contrat réservé à des personnes bénéficiaires du RSA qui ne travaillent pas, qui sont volontaires pour reprendre une activité mais qui ne sont pas encore en mesure d'intégrer un emploi de 20h ou plus.

La prescription du contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du conseil départemental.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention avec le conseil départemental et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 7 heures par semaine.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le conseil départemental pour ce recrutement.

3/ Sécurisation des réseaux électriques et téléphoniques « Hameau le Tourps – Néville sur Mer ». APS 375015

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les estimations pour la sécurisation des réseaux électriques et de télécommunications « Hameau le Tourps – Néville sur Mer ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 202 000€ HT.

Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune de VICQ SUR MER s'élève à environ 40 400€.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- REFUSENT la réalisation de la sécurisation des réseaux « Hameau Le Tourps – Néville sur Mer »

4/ Mise en place d'une commission Illuminations

Le maire propose au conseil municipal de mettre en place une commission Illuminations.

Cette commission décidera des guirlandes à renouveler, leur emplacement, etc....

Les volontaires sont les suivants : Brigitte ALIX, Antoine AMBROIS, Claude AUGERD, Francis DISS, Patrick GAUTIER, Jean-Louis MATELOT, Michel NICOLAÏ, Michel PONTUS et Daniel SAUVEY.

5/ Affaires et questions diverses

- Pot de départ en retraite de Joël LETERRIER le samedi 2 mars 2019
- Conseil municipal pour le budget : mercredi 10 avril 2019 à 20h
- Assemblée Général du Comité des Fêtes de Cosqueville : 16 février 2019 à 18h30
- Poule au pot Comité des Fêtes de Cosqueville : 17 février 2019
- Michel NICOLAÏ, maire délégué de Gouberville informe le conseil municipal qu'un courrier a été adressé à M. Jean-Louis VALENTIN, président de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin au sujet du projet d'assainissement collectif de Gouberville

6/ Travaux

Richard LETERRIER laisse la parole à Claude AUGÉARD et Daniel SAUVEY pour le point sur les travaux. Les travaux de rénovation dans les logements de Néville ont bien avancé et devraient être prêts pour le 1^{er} mars 2019.

Les travaux du hameau de la mer devraient être terminés pour le 15 mars sauf imprévus.

Une commission Travaux aura lieu le 26 février 2019 à 20h30.

7/ Intervention de M. ERNAULT, du CAUE de la Manche – Rapport sur les visites des églises de Vicq sur Mer

Monsieur le Maire cède la parole à M. ERNAULT, du CAUE de la Manche venu présenter son rapport suite à la visite des 6 églises de Vicq sur Mer en mai 2018.

Les analyses sont disponibles et consultables en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.



